

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20241113

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint Gervais de Vic en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc DUPIN Christian, FOUCAULT Yves, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes, BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.
20 novembre 2024	
Date d'affichage	
20 novembre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 40	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CHÉRON Michel
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme MENU Catherine donne pouvoir à M. MERCIER Marc
Mme MERCIER Nadine donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
Mme NELET Annie donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre

Monsieur DUPIN Christian est nommé secrétaire de séance.

OBJET : BUDGETS ANNEXES VERSEMENT D'AVANCES REMBOURSABLES
--

Vu les budgets prévisionnels 2024 du Budget Principal et des budgets annexes,

Pour permettre l'équilibre des budgets annexes, il convient de prévoir une avance remboursable du budget principal, dans les conditions suivantes :

- Le montant de l'avance remboursable pour l'année 2024 est de,
 - ✓ Budget annexe Aménagement terrains - ZA du Pressoir 2 = 12 365,17 €
 - ✓ Budget annexe ZC du Bray = 573 €
 - ✓ Budget annexe ZA du Bray 2 = 7 428,68 €
 - ✓ Budget annexe ZA La Pocherie = 7 €
 - ✓ Budget annexe ZA Les Chapelles = 183 €
 - ✓ Budget annexe ZA La Borde = 683 €

- L'avance sera remboursée au Budget Principal dès que les budgets annexes concernés bénéficieront des crédits nécessaires (versements de subventions et/ou ventes de terrains).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement de l'avance remboursable du budget Principal aux budgets annexes, tel que défini ci-dessus,
- **ACCEPTE** les conditions de remboursement telles que définies ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

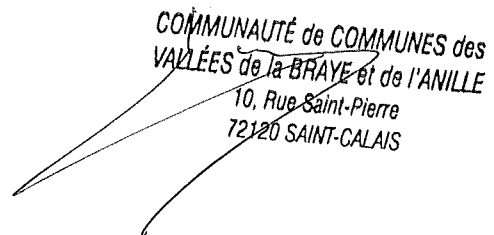

Saint Calais, le 28 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Christian DUPIN

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS